
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 17 AVRIL 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT AVRIL,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 11 avril 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Anthony GUIDAULT, Céline VERON, Benoit AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Augustine YECKE

OBJET : Marché en groupement de commandes - « Maintenance préventive et corrective des systèmes d'ouvertures automatiques des bâtiments du groupement de commande Angers Loire Métropole » - Appel d'offres ouvert -Autorisation de signature

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 avril 2021, le centre communal d'action sociale (CCAS) d'Angers a autorisé la signature d'adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes « Prestations de services » composée des membres fondateurs suivants :

- Angers Loire Métropole, désigné coordonnateur du groupement de commandes,
- La Ville d'Angers.

Le 14 décembre 2023, Angers Loire Métropole, coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert en application du Code de la commande publique, pour répondre à l'ensemble des besoins relatifs à la maintenance préventives et correctives des systèmes d'ouvertures automatiques des bâtiments du groupement de commande Angers Loire Métropole.

Ce marché est un marché ordinaire, passé pour une durée initiale de deux ans, reconduit deux fois par période successive de deux ans, soit une durée totale de marché de six ans.

La remise des offres a eu lieu le 2 février 2024 à 14 heures.

A l'issue de l'analyse des offres remises par les candidats, et suite à la décision de la commission d'appel d'offres du groupement en date du 11 mars 2024, il a été décidé d'attribuer le marché à l'opérateur suivant :

- **A.B.H sis 35742 PACE CEDEX**

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, autorise, le représentant d'Angers Loire Métropole, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés attribués par la commission d'appel d'offres du 11 mars 2024 ainsi que tous actes d'exécution pour le compte du centre communal d'action sociale selon l'application des dispositions de la convention de groupement.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

